

# Ma Prime Adapt' – Pour une évaluation systématique de l'environnement et de la personne par un ergothérapeute

## Lettre ouverte à l'attention de

**Elisabeth Borne**, Première ministre,  
**François Braun**, ministre de la Santé et de la Prévention,  
**Jean-Christophe Combe**, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées,  
**Christophe Béchu**, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,  
**Bruno Lemaire**, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique  
**Olivier Klein**, ministre délégué chargé de la Ville et du Logement,  
**Geneviève Darrieussecq**, ministre déléguée chargée des personnes handicapées,  
**Agnès Firmin Le Bodo**, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé

Le 15 novembre 2022

Madame la Première ministre,  
Madame la ministre,  
Monsieur le ministre,

Alors que le dispositif Ma Prime Adapt', qui vise à proposer aux personnes âgées de plus de 70 ans des solutions pour aménager leur environnement afin de réduire le risque de chute, est en cours d'élaboration, nous souhaitons rappeler la nécessité de faire appel systématiquement à l'expertise des ergothérapeutes pour réaliser l'évaluation initiale préalable à l'établissement d'un plan d'action efficient.

Le dispositif Ma Prime Adapt' s'inscrit dans un projet global de prévention des chutes intitulé « Plan antichute » et porté par le Président de la République et le Gouvernement. Ce plan de prévention, complémentaire aux rendez-vous de prévention aux âges clés prévus par le PLFSS 2023, doit donc s'adresser à l'ensemble de la population et ne pas se restreindre aux personnes ayant déjà des fragilités. Il ne peut donc pas être conditionné au GIR des personnes. Seul le critère d'âge doit être pris en compte pour pouvoir bénéficier d'une évaluation par un ergothérapeute.

Lorsque l'on intervient au domicile des personnes afin de faire évoluer leur environnement, il est primordial de débiter par une évaluation multidimensionnelle de la situation. En effet, chaque personne vit des situations différentes et n'évolue pas dans les mêmes environnements. Une évaluation portant uniquement sur les caractéristiques du cadre bâti est donc une erreur. Au contraire, l'évaluation doit être multidimensionnelle et porter à la fois sur la personne (facteurs personnels – capacités et incapacités), son environnement au sens large (logement, accès extérieurs, chaîne de déplacement, accès aux commerces...), et sur les habitudes de vie et les activités qui ont du sens (occupations) pour la personne.

Sans cette évaluation systémique, il n'est pas possible de proposer une solution adaptée à la situation et les personnes risquent de se retrouver avec des « solutions toutes faites », qui s'avèrent trop souvent non adaptées à leur situation et donc inefficaces.

Pour pouvoir réaliser cette évaluation portant sur l'ensemble de ces dimensions, il est indispensable de faire appel à des professionnels formés et disposant des compétences requises. Les ergothérapeutes sont les professionnels de santé les mieux formés à l'évaluation de la personne, de ses occupations et de l'environnement, comme l'a notamment rappelé Luc Broussy dans son rapport interministériel (Broussy, mai 2021). De nombreuses données probantes confirment scientifiquement l'efficacité de l'intervention des ergothérapeutes dans l'évaluation en vue d'un aménagement de l'environnement (e.g. Chandola et al., 2022 ; Pol et al., 2019 ; Stark et al., 2021). En France, ce sont les seuls professionnels qui regroupent toutes les compétences requises et qui bénéficient d'un référentiel de formation et de compétence qui est identique sur l'ensemble du territoire et validé par la WFOT (Fédération Mondiale des Ergothérapeutes). Cela permet donc de s'assurer d'une homogénéité de l'évaluation qui sera réalisée par l'ensemble des évaluateurs Ma Prime Adapt'.

En tant que professionnels de santé, les ergothérapeutes ont également la compétence pour identifier des facteurs de risque de chute et pourront, le cas échéant, orienter vers d'autres professionnels de santé et acteurs tels que les CLIC, professionnels d'aide et de soins à domicile ou encore les centres de ressources tels que les gérontopôles.

L'évaluation réalisée par un professionnel de santé permet d'avoir un regard neutre, dénué de tout conflit d'intérêts au regard des préconisations qui seront réalisées. Laisser des sociétés commerciales et les acteurs économiques du bâtiment seuls juges des aménagements à prévoir et des travaux à réaliser présente un risque fort de voir les intérêts économiques supplanter les intérêts des personnes concernées, comme constaté collectivement avec la prime de 5000€ d'Action Logement.

Il est admis que l'aménagement du logement seul n'apporte qu'une réponse partielle à la question de la prévention des chutes des personnes âgées. Dans beaucoup de situations, il est nécessaire de coupler ces adaptations du cadre bâti à des aides techniques et du conseil sur les habitudes de vie pour envisager leur adaptation (mobilité, lien social...). Dans certaines situations, l'utilisation d'une aide technique peut même être suffisante. À titre d'exemple, une planche de bain peut, dans certaines conditions, permettre à une personne âgée de prendre sa douche dans une baignoire en toute sécurité et peut donc éviter des travaux onéreux et inutiles. Les ergothérapeutes ont toute la compétence pour évaluer ces situations et la possibilité de prescrire des aides techniques (Art L4331-1 du Code de la Santé Publique). De plus, l'ergothérapeute sera en mesure de proposer des avis et conseils avisés aux aidants. Une évaluation systématique par un ergothérapeute permettra de réaliser des économies substantielles et/ou de mieux cibler les crédits alloués au dispositif Ma Prime Adapt' avec pour seul objectif : la bonne solution, pour la bonne personne, au bon moment. Des expériences actuellement en œuvre sur certains départements en apportent déjà la preuve.

Enfin, l'intervention d'un ergothérapeute n'engendrera pas de coût supplémentaire, car le coût de l'évaluation sera le même, qu'elle soit réalisée par un ergothérapeute ou par un autre professionnel. En revanche, à coût identique, la qualité de l'évaluation et de la préconisation sera d'une qualité plus importante et plus adaptée aux besoins des personnes (Stark et al., 2021).

Il est certain que le besoin en ergothérapie augmente constamment en France. Certains acteurs économiques s'appuient sur l'argument du manque d'ergothérapeutes, sur certains territoires, pour

demander à passer outre l'évaluation d'un professionnel de santé reconnu dans l'évaluation et la préconisation d'aménagement du logement. Dans une enquête commanditée par l'ANFE et le SIFEF, et réalisée par un cabinet indépendant, sur les activités réalisées par les ergothérapeutes français, 64% des répondants (n>4000) indiquent réaliser l'activité « aménager des environnements sécurisés, adaptés et accessibles » de manière récurrente ou régulière. Rapporté à l'ensemble de la population des ergothérapeutes, cela représente 9750 ergothérapeutes, salariés ou libéraux, réalisant aujourd'hui cet acte. Pour répondre à l'objectif de 150.000 évaluations par an, cela représente entre 15 et 16 évaluations par ergothérapeute par an, ce qui est un chiffre tout à fait atteignable. Aussi, la démographie des ergothérapeutes permet aujourd'hui de répondre à la demande. Toutefois, il apparaît absolument indispensable d'engager une réflexion pour augmenter le nombre d'ergothérapeutes dans les années à venir. Luc Broussy propose dans son rapport interministériel sur l'Adaptation des logements, des villes, des mobilités et des territoires au vieillissement de la population (mai 2021) de doubler le nombre d'ergothérapeutes d'ici 2030. Cette proposition apparaît également dans le rapport sénatorial de M. Bonne et Mme Meunier (mars 2021). Nous soutenons cette demande.

**C'est pourquoi, nous demandons que l'entrée dans le dispositif Ma Prime Adapt' soit conditionnée à une évaluation systématique par un ergothérapeute. Sans cela, c'est l'ensemble du dispositif qui est mis en péril. Comme le rappelle Luc Broussy dans son rapport interministériel : « Pas de travaux sans ergothérapeutes » (Broussy, 2021, p87). Nous souhaitons également engager, sans délai, les travaux pour permettre de former davantage d'ergothérapeutes afin de répondre aux besoins croissants de la population.**

## Liste des signataires



**ANFE** (Association Nationale Française des Ergothérapeutes)  
Arnaud Schabaille – Président



**CNPE** (Conseil National Professionnel de l'Ergothérapie)  
Barbara Joannot – Présidente



**AFEG** (Association Française des Ergothérapeutes en Gériatrie)  
Cyril Vigouroux – Président



**Synfel Ergolib** (Réseau Français des Ergothérapeutes Libéraux)  
Maud Raffin – Présidente



**SIFEF** (Syndicat des Instituts de Formation en Ergothérapie Français)  
Géraldine Desprès – Présidente



**CICAT CREEDAT** (Centre Régional d'Ergothérapeutes : Études, Diagnostics, Adaptations, Techniques)  
Dr Jean-Pierre Biauxser – Président



**CICAT l'Etape**  
Sébastien Bayol – Directeur



**Mutualité Française 71**  
Christelle Monin – Responsable Filière Solutions Adaptation et Habitat



**Gérontopôle Pays de la Loire**  
Vincent Ould-Aoudia – Président



**Gérontopôle Nouvelle Aquitaine**  
Alexandre Petit – Président



**Pôle de gériatologie et d'innovation Bourgogne-Franche-Comté**  
Françoise Tenenbaum – Présidente



**Gérontopôle de Normandie**  
Valérie Egloff – Présidente



**Gérontopôle de Bretagne**  
Kévin Charras – Président



**FEDESAP (Fédération des Services à la Personne et de Proximité)**  
Franck Nataf – Président



**ANCLIC (Association Nationale des Coordinateurs et Coordinations Locales)**  
Alexandra Onnée – Présidente



**Synerpa Domicile** (Syndicat national des établissements, résidences et Services d'aide à domicile privés pour personnes âgées)  
Nicolas Hurtiger – Président



**Adaptia**  
Charlotte Le Blan – Directrice Générale



**ALOGIA Groupe**  
Thomas Chargé – Directeur associé santé et ergothérapeute



**Bel'Avie**  
Bastien Zemb – Directeur développement commercial et partenariats



**Domus Prévention**  
Didier Château – Directeur associé



**Merci Julie**  
Mickaël Briquet – Directeur des opérations

**Pr Claude Jeandel,**  
coordonnateur du département de gériatrie du CHU de Montpellier

## Références

Bonne, B., Meunier, M. (2021). « Bien vieillir chez soi : c'est possible aussi ! ». <https://www.senat.fr/rap/r20-453/r20-4531.pdf>

Broussy, L. (2021). “Nous vieillirons ensemble » : 80 propositions pour un nouveau pacte entre générations. <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-05/Rapport%20Broussy%20-%20Mai%202021.pdf>

Chandola, T., & Rouxel, P. (2022). Home modifications and disability outcomes: A longitudinal study of older adults living in England. *The Lancet Regional Health-Europe*, 100397.

Pol, M. C., Ter Riet, G., van Hartingsveldt, M., Kröse, B., & Buurman, B. M. (2019). Effectiveness of sensor monitoring in a rehabilitation programme for older patients after hip fracture: a three-arm stepped wedge randomised trial. *Age and ageing*.

Stark, S., Keglovits, M., Somerville, E., Hu, Y. L., Barker, A., Sykora, D., & Yan, Y. (2021). Home hazard removal to reduce falls among community-dwelling older adults: a randomized clinical trial. *JAMA network open*, 4(8)